

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** (4): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse  
  
**Rubrik:** Nominations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Secrétaire d'état-major.*

Bauty, Ch.-Lucien, d'Aigle, à St-Gall, né en 1842.

A teneur de l'article 36 de la loi sur l'organisation militaire fédérale, les officiers ci-après conservent les prérogatives d'honneur de leur grade :

MM. les colonels Frey-Herosée, à Berne ; Rusca, Louis, à Locarno ; Audemars, au Brassus ; Liebi, à Berne. MM. les lieutenants-colonels de Planta, à Coire ; Kaupter, à Rolle. M. le major Aepli, à St-Gall. M. le capitaine Muller, à Bâle.

En vous faisant cette communication, le Département espère que vous emploierez d'une manière convenable au service cantonal les officiers d'état-major qui sont encore en âge de servir.

Nous vous prions en même temps de revoir l'état de l'état-major fédéral et de vouloir bien nous donner connaissance de tous les changements qui pourraient être survenus en ce qui concerne les ressortissants de votre canton ou ceux qui y sont domiciliés et qui nécessiteraient une rectification à l'état imprimé de l'année dernière.

Enfin, nous vous invitons de bien vouloir faire parvenir au Département, jusqu'au 20 février courant au plus tard, les propositions que vous pourriez avoir à lui faire de nouvelles admissions à l'état-major fédéral et d'y joindre les états de service des intéressés.

Agréez, tit., etc.

*Le Chef du Département militaire fédéral,*  
V. RUFFY.

M. le colonel Bontems, à Orbe, est appelé au commandement des troupes qui participeront au rassemblement de troupes à Bière. Les deux brigades dont la division sera formée seront commandées par MM. les colonels Borgeaud, à Lausanne, et Link, à Genève. Le département militaire est chargé de l'appel des autres officiers qui doivent faire partie du rassemblement.

Quant à l'école militaire centrale qui reste sur l'ancien pied en ce qui concerne la partie théorique, M. le colonel Hofstetter, en sa qualité d'instructeur en chef, est chargé du commandement.

Le Conseil fédéral a nommé inspecteurs d'arrondissements militaires pour les années 1869, 1870 et 1871 les colonels fédéraux suivants :

- |                                 |         |   |
|---------------------------------|---------|---|
| 1 <sup>er</sup> arrondissement. | Zurich. | M. Trumpy, à Glaris.                                  |
| 2 <sup>e</sup>                  | »       | Berne. M. Schädler, à Aarau.                          |
| 3 <sup>e</sup>                  | »       | Lucerne. M. Merian, à Bâle.                           |
| 4 <sup>e</sup>                  | »       | Cantons primitifs et Zoug. M. Stadler, à Zurich.      |
| 5 <sup>e</sup>                  | »       | Glaris et Grisons. M. Wieland, à Bâle.                |
| 6 <sup>e</sup>                  | »       | Fribourg et Neuchâtel. M. Link, à Genève.             |
| 7 <sup>e</sup>                  | »       | Soleure et les deux Bâle. M. Favre, id.               |
| 8 <sup>e</sup>                  | »       | Schaffhouse et Thurgovie. M. Amstuz, à Berne.         |
| 9 <sup>e</sup>                  | »       | St-Gall et les deux Appenzell. M. Pfyffer, à Lucerne. |
| 10 <sup>e</sup>                 | »       | Argovie. M. Bell, à Lucerne.                          |
| 11 <sup>e</sup>                 | »       | Tessin. M. Scherrer, à Zurich.                        |
| 12 <sup>e</sup>                 | »       | Vaud. M. Meyer, à Berne.                              |
| 13 <sup>e</sup>                 | »       | Valais et Genève. M. Borgeaud, à Lausanne.            |

En outre, ont été désignés comme inspecteurs :

- 1<sup>o</sup> De l'école centrale des instructeurs à Thoune, M. le colonel fédéral Egloff, à Frauenfeld.
- 2<sup>o</sup> De l'école des officiers d'infanterie à Thoune, M. le colonel fédéral E. Salis, à Coire.
- 3<sup>o</sup> De l'école des aspirants officiers d'infanterie à Bière, M. le colonel fédéral Philippin, à Neuchâtel.
- 4<sup>o</sup> Des deux écoles de tir à Bâle, M. le colonel fédéral Bruderer, à St-Gall.
- 5<sup>o</sup> De l'école centrale militaire, M. le colonel fédéral Ch. Veillon, à Lausanne.
- 6<sup>o</sup> Pour les troupes du rassemblement de division à Bière, M. le conseiller fédéral Ruffy, chef du département militaire.

**Genève.** — Dans sa séance du 26 janvier, le Conseil d'Etat a fait les nominations et promotions suivantes :

Au grade de major dans l'infanterie de landwehr : les capitaines Meyer, Fs-Léon, et Vivien, Elie.

Au grade de capitaine dans l'infanterie du contingent : les lieutenants *Cherbuliez*, Ch.-Ls-Ferd., et *Buscarlet*, Jean-John.

Au grade de capitaine dans l'infanterie de landwehr : les lieutenants *Favre*, J.-André; *Geisendorf*, S.-F., et *Hoffmann*, Charles.

Au grade de lieutenant dans l'infanterie du contingent : les 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants *Hilt*, Joseph-Arthur; *Weiss*, Ph.-Aug; *Lhuilier*, Pyrame; *Vincent*, Philippe; *Bertrand*, Jaques-Henri; *Morin*, Charles-Th.; *Sarasin*, E.-Ed.; *Vaucher*, Ed.-Ls; *Favre*, William; *Mollard*, Louis; *Gandillon*, J.-L.-Et.; *de Seigneux*, Gge-Edouard; *Rossier*, Jean-F.; *Dubois*, Charles-David, et *Galopin*, Jaques-Henri.

Au grade de lieutenant dans l'infanterie de landwehr : les 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants *Amon*, Jean; *Jaccard*, David-Ls; *Piquet*, Jean-F.; *Deleyderrière*, John-F.-Louis; *Morhard*, Ch.-Ls; *Batifolier*, P.-David.

Au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant dans l'infanterie du contingent : les 2<sup>es</sup> sous-lieutenants *Gampert*, Ch -Aug.; *DesGouttes*, Eug.-Amédée; *Duval*, Ph.-Ls; *Werner*, Paul-Jean; *Naville*, Hri-Edouard; *Favre*, Adrien-Ernest; *Favre*, Alph.-Camille; *Ador*, B.-Gustave; *Moré*, Georges; *Redard*, François; *Thum*, Hri-Elisée; *Chomel*, Charles; *Josseume*, Ch.-G.-Ls; *Crozet*, Henri; *Micheli*, Marc; *Otier*, Albert; *Lütz*, Louis; *Sarasin*, Paul-Albert, et *Scheurer*, Edouard.

Au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant dans l'infanterie de landwehr : les 2<sup>es</sup> sous-lieutenants *Soret*, Jaques-Louis; *Chantre*, Paul-Abraham; *Faucherre*, Jules; *Gandillon*, Alex.-Ab.; *Richard*, Louis-Fréd.; *Garnier*, Jules; *Hubert*, Jean-Louis; *Ducommun*, Ad.-Henri; *Germond*, Alfred-R.; *Cherbuliez*, Alfred-B.; *Champury*, Joseph; *Pictet*, Arthur-Ed., et *Chantre*, Jean-Henri.

**Neuchâtel.** — TRIBUNAL MILITAIRE CANTONAL POUR 1869 :

1<sup>er</sup> juge : *Morel*, Numa, commandant de bataillon.

2<sup>e</sup> juge : *Perrochet*, Edouard, major fédéral d'artillerie.

1<sup>er</sup> suppléant : *Quinche*, G.-L., major d'infanterie; 2<sup>e</sup> suppléant : *Colomb*, Auguste, capitaine d'infanterie; 3<sup>e</sup> suppléant : *DuPasquier*, Alphonse, capitaine d'infanterie; 4<sup>e</sup> suppléant : *Gréther*, Numa, capitaine de carabiniers.

Auditeur : *Cornaz*, Auguste, capitaine fédéral.

Greffier : *Bonnet*, Ch.-Edouard, lieutenant d'infanterie.

COMMISSION DE TAXE MILITAIRE POUR 1869.

*Perret*, David, commandant de bataillon, président; *Cartier*, H.-A., commandant de bataillon; *Tripet*, Alfred, capitaine d'artillerie; *Piaget*, Henri, commandant de bataillon, suppléant; *Soguel*, Eugène, major d'infanterie, suppléant; *Bonnet*, Ch.-Edouard, lieutenant d'infanterie, suppléant. Secrétaire : *Clemmer*, Charles.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 4 décembre 1868, MM. *Monnet*, Aug., à Montreux, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 12; *Wolf*, Charles, à Bex, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 12; *Amiguet*, Ls, à Gryon, lieutenant en 2<sup>d</sup> de la batterie attelée n° 9; *Mack*, Samuel, à Vevey, lieutenant en 2<sup>d</sup> de la batterie attelée n° 51; *Frossard de Saugy*, Emile, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du train de parc n° 80; *Berney*, Jean-David, à l'Abbaye, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon n° 26; *Rapin*, Emile, à Payerne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon n° 112; *Pingoud*, Alfred, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon n° 113; *Chappuis*, Emile, à Rivaz, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon n° 113.

Le 8, MM. *Rosy*, Henri, à Lachaux, capitaine aide-major du bataillon d'élite n° 50; *Apothéloz*, Alfred, à Onnens, capitaine du centre n° 4 du bataillon d'élite n° 10; *Lavanchy*, Charles-Juste, à Lutry, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de réserve n° 113; *Jaquiéry*, Jean-Elié, à Démoret, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 1; *Campiche*, Auguste, à Agiez, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon de réserve n° 111.

Le 9, MM. *Piot*, Frédéric, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie d'élite n° 1; *de Charrière*, Ferdinand, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la batterie attelée n° 23; *Eindiguer*, Armand, à Rolle, lieutenant du centre n° 4 du bataillon n° 50; *Hermenjat*, Jules-Ferd., à la Rippe, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 7.

Le 11, MM. *Ray*, Rodolphe, à Grandson, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de landwehr n° 2; *Rouge*, Georges, à Lausanne, lieutenant du centre n° 3 du bataillon n° 50.

Le 15, MM. *Falquier*, Jules, à Veytaux, capitaine du centre n° 1 du bataillon d'élite n° 70; *Viquerat*, François, à Donneloye, capitaine du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 11; *de Luze*, William, à Vufflens-le-Château, lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 7; *Rossier*, Jn-Fréd., aux Tavernes, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 10; *Fonjallaz*, Emile, à Cully, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 70; *Hermenjat*, Jules-Ferd., à la Rippe, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 10.

Le 16, M. *Greyloz*, Henri, à Ollon, capitaine de la compagnie de carabiniers d'élite n° 30.

Le 22, MM. *Cottier*, Jules-Alfred, à Rougemont, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon n° 10; *Bettex*, Daniel-Henri, à Moudon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon n° 26; *Gédet*, Jean-Daniel, à Vallamand, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 1; *Pascal*, Ch.-Georges, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 5.

Le 23, MM. *Nerfin*, Jn-Louis, à Founex, lieutenant du centre n° 2 du bataillon n° 10; *Humbert*, Jn-Ls, à Etoy, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 7.

Le 24, MM. *Feller*, Charles, à Orbe, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 61; *Spengler*, Jn-Jules, à Orbe, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 75; *Neveu*, Auguste, à Leysin, lieutenant du centre n° 1 du bataillon n° 70; *Guiguer*, H.-D.-S., à Payerne, 2<sup>e</sup> sous-lieut. des chasseurs de gauche du bataillon n° 70.

Le 29, MM. *Cuche*, François, à Pomy, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon n° 50; *Reymond*, Gustave, à Aclens, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 9.

— Le 5 janvier 1869. MM. *Moret*, Félix, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 6; *Veillon*, Louis-Ferd., à Aigle, capitaine du centre n° 1 du bataillon de réserve n° 113; *Cherix*, A.-F.-G., à Bex, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de réserve n° 113; *Perrin*, Alexis, à Corcelles près Payerne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 1; *Givel*, Henri-Ls, à Payerne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de réserve n° 112.

Le 6, M. *Jaunin*, Siméon, à Fey, lieutenant du centre n° 2 du bataillon n° 45.

Le 9, MM. *Gonin*, Charles, à Essertines, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de landwehr n° 6; *Nerfin*, Jean-Louis, à Founex, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon d'élite n° 45; *Grenier*, Louis, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 5.

Le 12, MM. *Thury*, Jean-Louis, à Morges, lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n° 10; *Ducret*, Jules-Ls-Aug., à Essertines, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de réserve n° 112; *Curchod*, Aimé, à Berchier, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon d'élite n° 46; *Henrioud*, Théophile, à Mézery, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 12; *Richard*, Julien, à Nyon, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 10.

Le 13, M. *Moret*, Charles-Félix, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de carabiniers de réserve n° 73.

Le 16, MM. *Bonnard*, Adolphe, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n° 8; *Deluz*, Louis, à Romanel sur Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieut. de la compagnie de carabiniers de réserve n° 73; *Vulliet*, Louis, à Crans, lieutenant de la compagnie du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 10; *Milliet*, Ch.-Henri, à Yverdon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite n° 70.

Le 18, MM. *Reymond*, Henri-Victor, à Senarclens, lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 6; *Vautier*, Ernest, à Grandson, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 4 du bataillon de réserve n° 112.

Le 22, MM. *Mallet*, Ch., à Jean-les-Bois, lieutenant de la batterie attelée d'élite n° 23; *Auberjonnois*, Gustave, à Jouxens, lieutenant de la compagnie de position d'élite n° 34; *Conod*, Auguste, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n° 76; de *Loës*, Emile, à St-Légier, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 26; *Warnery*, Auguste, à St-Prex, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de réserve n° 111; *Cruchet*, Ls-Henri, à Pailly, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon d'élite n° 50.

Le 23, MM. *Emery*, Gustave, à Yverdon, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 70; *Guichard*, Marc, à Orzens, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 12.